

Compte rendu de la réunion de quartier n° 6 du 01/03/2023

(Jean Moulin)

18 personnes présentes.

- Divers points soulevés lors de la réunion du 05/02/2020.

Retour rapide COVID

Travaux majeurs effectués dans le village pendant la crise :

Etage de la Bergerie, Place et rue Victor Hugo, Coursive école, Parking et trottoirs Zola, Chemin Cimetière, Enfouissements réseaux Jean moulin, Rénovation rues Pasteur, Massenet et Rabelais, mise en service nouvelle STEP...

Tout ceci sans augmentation des Taxes locales et grâce à un excédent de fonctionnement dû à une bonne gestion des finances publiques.

- Demandes des Riverains :

- Au tour du Castellas : Il est demandé de faire quelque chose au niveau du trottoir et des troncs arbres coupés ; de savoir s'il est possible d'enlever la jardinière côté église et de faire nettoyer le monument aux morts.

Tout cela semble faisable...

- Il est demandé si le petit square face à l'ancienne salle des fêtes peut être fleuri et débarrassé des arbres morts. Cela va être étudié, pourquoi pas.

- Une discussions commence autour de la nouvelle facturation de l'eau et de l'assainissement. M. le Maire explique que jusqu'à présent le SMEVH (Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault) facturait l'eau mais aussi l'assainissement pour le compte de la CCAM (Communauté de Communes des Avant-Monts) Cette facture comprenait pour l'eau, la part « fixe » (une fois par an) et la consommation d'eau en mètre cube. Et pour l'assainissement, la part « fixe » et la part assainissement basée sur les mètres cube d'eau consommés. Aujourd'hui la CCAM veut récupérer la facturation de son assainissement afin de mieux en gérer les impayés ce qui est tout à fait logique. Vous recevez donc maintenant une facture pour l'eau du SMEVH et une pour l'assainissement de la CCAM. Cela n'a rien à voir avec l'augmentation du tarif de ces services qui comme tous les autres subissent les augmentations des coûts de l'énergie.

- d'autres discussions se sont engagées autour du château d'eau, du SICTOM et de l'extinction nocturne de l'éclairage public donc les explications sont données plus bas.

Informations Municipales.

- **un point sur Massenet / Jean Moulin.** Si la réfection de la rue a été faite, une étude conjointe avec le Département est menée pour la création éventuelle d'un rond point à ce croisement avant la mise en sens unique de la rue Massenet.

- **Depuis le 7 novembre 2022 un City Stade est ouvert** au public sur l'espace ZOLA en lieu et place d'un des cours de tennis, l'autre a été remis à neuf. Pour un coût de 47 k€ ht nous recevons 14k€ de l'Etat et 14K€ du Département. Un reste à charge de 19k€ incombera à la commune.

- **Le bâtiment patrimonial de la cantine** (ancienne école) avait un cruel besoin de rénovation. Les façades et la toiture étaient à refaire impérativement. Nous avons profité de l'occasion pour améliorer l'acoustique de la salle de la cantine. Le coût total est de 185K€. Nous recevons 40k€ du Département et rien de l'état pour l'instant. Le reste à charge de la commune est donc de 145K€ mais ces travaux étaient indispensables. Nous escomptons tout de même recevoir de la Communauté de communes, au titre de la rénovation d'un équipement patrimonial 30k€. De Plus nous envisageons d'activer le fond de concours de 50K€ que nous alloue la CCAM que nous remercions vivement de cette initiative à l'attention de toutes les communes des Avant-Monts.

Extinction Eclairage Public :

M. le Maire informe l'assemblée des préoccupations de l'équipe municipale devant la forte augmentation des prix de l'énergie. Il rappelle que depuis 8 ans de gros efforts ont été faits dans la gestion des finances publiques permettant de ne pas augmenter le taux des taxes locales tout en investissant régulièrement dans la rénovation et l'entretien du village. Pour continuer ainsi avec des augmentations prévues de près de 80% des coûts de l'énergie, même si la municipalité y était hostile, l'extinction de nuit de l'éclairage public est inévitable car il représente le plus gros poste de la consommation électrique du village. Hérault Energie et le Pays Haut Languedoc et Vignoble viendront expliquer à l'équipe municipale les tenants et aboutissants de ces mesures.

Il est effectif depuis mi-janvier 2023.

SICTOM :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles consignes de tri que le SICTOM mise en place depuis le 01 janvier 2023. Celles-ci simplifieront grandement le tri pour tous. Une forte communication de la part du SICTOM relayée par la commune viendra progressivement vous informer.

Collecte du Bio-déchet (bac orange). La municipalité y était opposée. En effet devant la difficulté à gérer déjà 2 bacs (jaune et vert), un troisième est tout simplement impensable. Sauf qu'à compter, là aussi, du 01 Janvier 2023, ce tri sera obligatoire. En effet l'Etat va augmenter drastiquement la taxe sur les déchets enfouis (TGAP). Il est donc primordial de prélever de nos déchets ménagers, tous ceux considérés comme organiques qui pourront être compostés et qui devraient représenter environ 30% du poids des déchets ultimes enfouis.

Plutôt qu'une mise en place de bacs individuels, M. le Maire a obtenu du SICTOM de passer aux alentours d'Avril 2023 en containers collectifs. Ainsi 9 bacs étanches disposés judicieusement dans le village permettront aux abeillhanais, sur la base du volontariat, de participer écologiquement au tri du BIO-déchet. Cette mise en place qui devrait intervenir le 03 Avril 2023 impliquera la suppression d'une collecte d'ordure ménagère (bac vert) par semaine. En effet, l'augmentation des consignes pour le bac jaune et le biodéchet va inévitablement réduire les OM.

STATIONNEMENTS et JEAN MOULIN :

L'information est donnée à l'assemblée que la municipalité a obtenu l'assurance du Département que dans un avenir que nous souhaitons proche, le revêtement de l'avenue Jean Moulin soit refait. Il incombera juste à la commune de revoir l'agencement de cette avenue au trafic difficile. N'oublions pas que si le stationnement semble anarchique, il n'en reste pas moins qu'il en régule la vitesse. L'inconvénient c'est que les piétons n'y ont pas leur place. L'enjeu pour la mairie sera de faire un aménagement qui prendra en compte tout cela en améliorant la sécurité de tous. Pour cela il faudra inévitablement déplacer le stationnement.

La Mairie s'attelle à en créer au plus proche de l'avenue. Ainsi, les abords du stade vont être aménagés en stationnements avec en plus l'agrandissement du parking existant en bas du stade. Des raccordements sont prévus pour accéder de l'avenue au stade. L'ancienne maison CARRION (mitoyenne avec le bureau de tabac) a été achetée. Après démolition courant 2023, un parking d'environ 12 places sera créé.

REFECTION RUE DU MOULIN A VENT :

Comme chaque année, la municipalité engage des travaux de réfection de voirie. Il y a quelques semaines c'est l'entrée de la rue du moulin à vent qui a été réhabilitée surtout son pluvial. En effet, trop faible, c'est une grosse flaque dans le virage qui dégradait fortement la chaussée.

Projets à venir :

- Devenu obligatoire, en 2023 nous allons voir s'élever le nouveau château d'eau qui fera environ 25 m de haut et qui sera situé entre le boulodrome et le cimetière, situé au nord et qui ne présentera aucune nuisance pour les habitations à proximité. Il répondra à tous les besoins de puissance et de fourniture du village. La canalisation principale qui passe sous le village va être détournée et refaite également. C'est un investissement de 3 MF financé par le syndicat mixte de la vallée de l'Hérault.

- Prochainement la commune adhèrera à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, ce sera l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP qui aurait un coût de 1087€/an pour la commune si elle y adhèrait. Mais là, ce sera gratuit. Nous reviendrons vers vous dès son lancement.

- Depuis 2019 Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'existe plus. Nous sommes actuellement régis par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et notre nouveau PLU (Plan d'Occupation des Sols) est en cours de réalisation. Mais comme je le disais en réunion publique, une fois passé par les règles de l'Etat, de la Région, du Département, du SCOT et la Communauté de Communes, notre PLU n'est plus vraiment le nôtre... Cela aura tout de même l'avantage, après d'âpres discussions, d'accélérer la création d'un nouveau réservoir d'eau potable dont nous espérons voir les travaux commencer en 2023. La seule autorisation que nous aurons sans doute c'est la création d'équipements publics à la sortie d'Abeilhan direction Servian.

- Les Jardins partagés derrière la cave coopérative sont prêts. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

Dates à retenir :